

Assistanat au cabinet → Information pour les médecins assistants

Si vous êtes médecin assistant et vous cherchez une place de stage, vous pouvez vous adresser à la [FME](#) (Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille), responsable du programme suisse « assistanat au cabinet du praticien ».

D'autre part, si vous désirez spécifiquement une place dans le canton de Vaud, vous pouvez demander à être intégré dans le « projet vaudois d'assistanat au cabinet », financé par le canton de Vaud et organisé conjointement par la [PMU](#), [l'AMOV](#) et [l'IUMG](#).

Actuellement, le canton de Vaud finance 12 places d'assistanat à 6 mois par année avec la possibilité pour l'assistant d'effectuer 6 mois à 100% ou 12 mois à 50 %.

Le poste de l'assistanat au cabinet médical du projet vaudois se destine principalement aux médecins prévoyant une installation sur le canton de Vaud et la priorité est donnée aux assistants en troisième ou quatrième année, des exceptions étant toutefois possible.

Depuis avril 2009, le salaire perçu par l'assistant est de 100 % et les conditions contractuelles sont identiques à celles d'un médecin assistant travaillant à la PMU. Le versement du salaire ainsi que la plupart des formalités administratives d'engagement sont effectuées par le service administratif de la PMU. Il y a deux commissions d'engagement par année, qui ont lieu à la PMU.

Dans l'idéal, le médecin assistant doit faire personnellement les démarches pour trouver un futur médecin praticien. Toutefois, pour faciliter la rencontre entre praticiens et médecins assistants, une liste des praticiens intéressés à engager un assistant au cabinet, en complément de la liste disponible sur le site de la FMH, est en cours de mise à jour.

Si vous souhaitez vous présenter à la prochaine commission d'engagement, ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Dr Patrick Cuénoud, coordinateur de l'assistanat au cabinet vaudois (<mailto:patrickcuenoud@bluewin.ch>).